



Symposium PSDR4

Transitions pour le développement des territoires

Connaissances et pratiques innovantes pour des modèles agricoles, alimentaires et forestiers résilients

Angers, 28-30 Octobre 2020

Proposition de communication

Formulaire à poster sur le site du colloque (<https://symposium.inrae.fr/psdr4/>)

Avant le 10 Juillet 2020.

Sauver le dernier marais caennais.

(Pierre Guillemain, Anne-Sophie Boisgallais, Frédérique Salmon et Maxime Marie)

Coordonnées précises du ou des auteurs (en précisant le correspondant) :

Pierre Guillemain, doctorant (correspondant) et Maxime Marie, maître de conférences : UMR 6590 Espaces et Sociétés – Université de Caen Normandie – pierre.guillemain@unicaen.fr/maxime.marie@unicaen.fr

Anne-Sophie Boisgallais : chargée d'études environnement et développement durable – Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole – as.boisgallais@aucame.fr

Référence à la (aux) région(s) et au(x) Projet(s) PSDR (éventuelle) : Région Normandie – PSDR 4 FRUGAL (Formes urbaines et Gouvernance Alimentaire)

Référence à la thématique visée : *Usages des sols et pression foncière en zones rurales et périurbaines et Partenariat et valorisation territoriale des résultats de recherche*

Résumé

Objectif de la communication :

Après avoir déjà montré la situation fragilisée de la dernière exploitation maraîchère de Caen à l'épreuve de zonages contradictoires (Guillemain et Marie, 2017), il s'agit ici de revenir sur le projet-processus (Pinson, 2005) acteurs-chercheurs mis en branle pour tenter de sauver le dernier marais caennais. Si ce partenariat peine à déboucher sur un projet-objet abouti (*Id.*), c'est notamment parce qu'il s'adresse à une agricultrice et non à l'agriculture (Poulot, 2014), et qu'il butte sur la division d'institutions (Perrin et Soulard, 2014) qui sont structurellement en conflit dans le système politique local français : une ville-préfecture et un conseil départemental, bien qu'ils soient proches d'un point de vue partisan (Le Gales, 1995).

Méthode :

Parti d'un entretien semi-directif s'intéressant aux stratégies commerciales des maraîchers vendant sur un marché caennais (Graby et Guillemain, 2016), le dispositif s'est vite mué en articulation d'observations directe et participante, conduites tant par les chercheurs que les acteurs. Ce travail de terrain a été complété par l'analyse d'articles de presse quotidienne et professionnelle, ainsi que par des cartographies. L'intégration de la ferme aux sorties de terrain pédagogiques du département de géographie de Caen a aussi permis l'avancement de cette recherche-action.

Résultats :

Cinq hectares pour faire vivre une famille

Dans l'ancien marais caennais, l'exploitation maraîchère de M. et Mme Desseroit recouvre cinq hectares en prolongement sud de la Prairie. C'est tout ce qui reste des 50 hectares de production professionnelle qu'accueillait encore la ville en 1963. Un hectare est laissé en herbe et les quatre autres produisent environ soixante tonnes de légumes par an, un tiers vendu sur quatre marchés de Caen, les deux tiers à une centrale d'achat. Depuis 1982, date de leur installation, les Desseroit ont tenté plusieurs pratiques culturelles et commerciales avant de trouver une stabilité avec leur système actuel : ils ont fait le choix de ne pas avoir de serres - ce qui facilite les rotations - ni de chambre froide - ils vendent tous leurs produits aussitôt leur cueillette.

Une histoire foncière à rebondissements

Au début, la famille ne bénéficie que d'un hectare, ce qui oblige le couple à une pluriactivité. Puis l'opportunité de louer quatre hectares supplémentaires en 1989 leur permet de connaître et d'améliorer leur sol et d'acquérir leur autonomie en tant que maraîchers... jusqu'en 2000. Le Conseil général du Calvados préempte alors les terres au titre de la préservation de la biodiversité (Espace naturel sensible – ENS - des Berges de l'Orne) et sollicite l'arrêt de leur activité. Aidés d'un avocat, les fermiers conservent leur outil de production par une convention de location qui se termine en novembre 2018. La politique des ENS du Département passe par la mise en herbe des espaces agricoles afin de respecter l'équilibre écologique des sites, tout en permettant aux habitants de profiter de ces espaces récréatifs par de légers aménagements (voie verte, cheminement piéton...).

L'exploitation des Desseroit est en effet bien connue des Caennais qui vont se promener sur les bords de l'Orne. Et si quelques potimarrons ou radis noirs disparaissent au cours de ces promenades, les exploitants s'en amusent en constatant que les Caennais font beaucoup moins de dégâts dans leurs cultures que les chevreuils !

Du maraîchage dans un espace naturel sensible ?

Mais le maraîchage n'est pas prévu dans les plans de gestion des ENS du Calvados. Par ailleurs, l'exploitation est située dans le périmètre de protection des captages d'eau potable alors que la Préfecture durcit la réglementation par un nouvel arrêté. En mars 2016, lors d'une journée d'étude sur les questions agri-urbaines organisée par l'agence d'urbanisme (Aucame), deux géographes de l'université de Caen portent à la connaissance des acteurs locaux la question suivante : la dernière

ferme maraîchère de Caen va-t-elle disparaître au profit d'un pâturage récréatif ? La Chambre d'agriculture du Calvados s'empare du dossier et propose en mars 2017 un accompagnement à Mme Desseroit – entre temps, son mari devient retraité – afin de consolider juridiquement l'accès à ce foncier avant d'envisager une conversion biologique. En décembre 2016, les géographes engagés dans le programme FRUGAL rendent compte de leurs premiers résultats aux élus, associations et professionnels du territoire : le dilemme foncier de la ferme Desseroit est exposé. En octobre 2017, pour le lancement du Projet alimentaire territorial (PAT) de Caen Normandie Métropole, les acteurs de l'alimentation locale visitent l'exploitation : des élus de la ville de Caen et de la chambre d'agriculture y participent.

Une mobilisation unanime

Au fil des ateliers du PAT, un consensus émerge : cette exploitation emblématique ne doit pas disparaître à l'heure où les collectivités prennent conscience de l'importance des filières alimentaires de proximité. Un article de *l'Agriculteur Normand* en février 2018 donne la parole aux protagonistes, mais la décision politique restait à prendre. En juillet 2018, a lieu une rencontre décisive au château de Bénouville : les élus du Conseil départemental, de la chambre d'agriculture du Calvados et de la ville de Caen se mettent d'accord pour permettre à Mme Desseroit d'exercer son métier jusqu'à sa retraite (la nouvelle convention court jusqu'au 31 décembre 2022) et de créer les conditions d'une reprise de cet espace maraîcher désormais patrimonial. Après quarante années d'un long travail d'adaptation du sol aux cultures légumières, les exploitants peuvent se féliciter d'avoir participé au mouvement de relocalisation de l'économie alimentaire, en adaptant leurs pratiques à la préservation des ressources en eau et en sol, au service de la santé des habitants.

Retombées :

Cette recherche-action a abouti à la signature d'une convention, certes perfectible, mais qui acte le caractère patrimonial du dernier marais pourtant soumis à une double contrainte réglementaire : le zonage en ENS et en périmètre de captage d'eau potable. Par la rédaction d'un cahier des charges conditionnant écologiquement les pratiques agricoles, il est donc possible d'envisager pour les pouvoirs publics départementaux l'exploitation et la gestion de ses ENS par un autre mode de production que l'élevage extensif, incontournable jusqu'alors car connu et maîtrisé. Cette ouverture apparaît utile à l'heure où le maraîchage de proximité devient un horizon d'attente récurrent pour les villes moyennes (Baysse-Lainé et al., 2018).

Par la mise en branle d'un nouveau projet-processus alimentaire, ce dossier emblématique a renouvelé le partenariat historique entre Chambre d'Agriculture et Conseil Départemental du Calvados, en orientant sa subvention de 82 000 € à la première vers les circuits courts. Ce nouveau paradigme vient conforter l'alliance classique entre consulaires et conseils départementaux (Le Gales, 1995). En parallèle, et au-delà des questions agrialimentaires, ce dossier pérennise à son niveau un partenariat établi depuis presque dix ans entre géographes de Caen et techniciens de l'Agence d'Urbanisme locale. La collaboration s'exprime notamment dans une collaboration éditoriale en cours, prometteuse en termes de recherche et de développement régional.

Bibliographie (10 références max.) :

Baysse-Lainé A., Perrin C., Delfosse C., 2018. Le nouvel intérêt des villes intermédiaires pour les terres agricoles : actions foncières et relocalisation alimentaire, *Géocarrefour*, n° 92, 21 p. DOI : 10.4000/geocarrefour.10417.

Graby A. et Guillemin P., 2016. De l'approvisionnement en légumes d'un marché de plein-vent aux débouchés commerciaux de ses maraîchers : l'exemple du marché Saint-Sauveur à Caen, *Pour*, n° 229, p. 7-19. DOI : 10.3917/pour.229.0007.

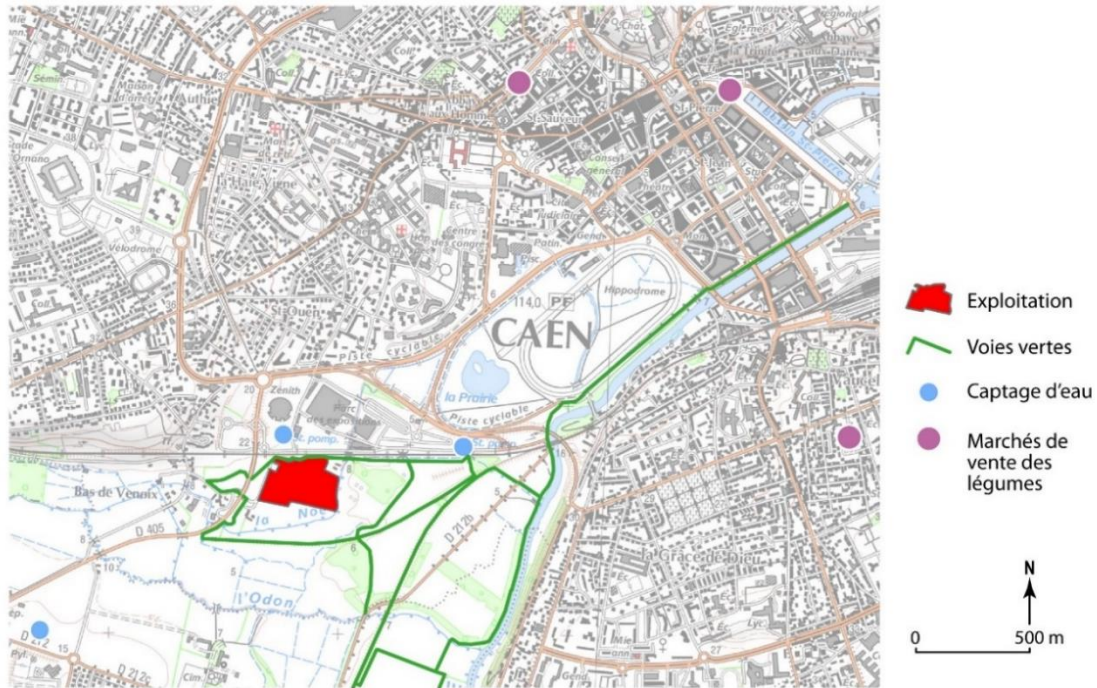
Guillemin P., Marie M., 2017. La dernière exploitation maraîchère de Caen à l'épreuve de zonages contradictoires, *Systèmes Alimentaires – Food Systems*, n° 2, p. 243-253.

Le Gales P., 1995. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n°1, p. 57-95.

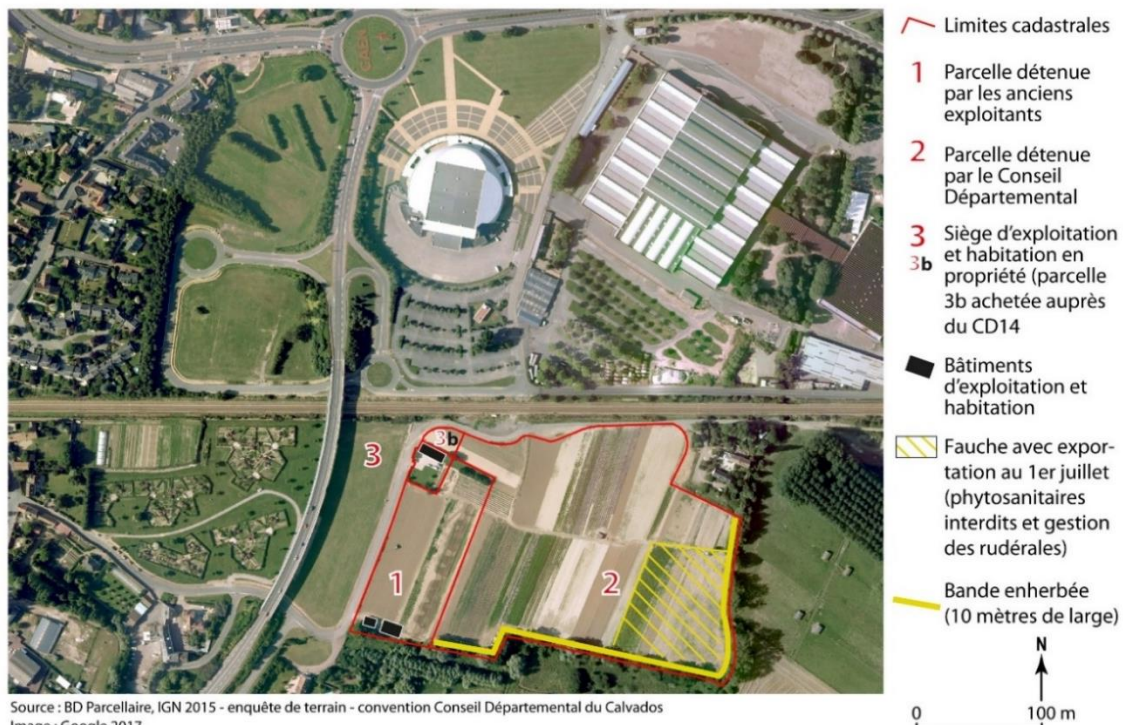
Perrin C., Toussaint-Soulard C., 2014. Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan », *Géocarrefour*, n° 89, p. 125-134. DOI : 10.4000/geocarrefour.9456.

Pinson G., 2005. L'idéologie des projets urbains. L'analyse des politiques urbaines entre précédent anglo-saxon et « détour » italien, *Sciences de la Société*, n° 65, p. 28-51. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00514388>.

Poulot M., 2014. Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ?, *Espaces et Sociétés*, n° 158, p. 13-30.



Source : Scan 25, BD Topo, IGN 2015 - enquête de terrain
Réalisation : M. Marie et P. Guillemin, UMR ESO / Univ. Caen, 2017



Source : BD Parcellaire, IGN 2015 - enquête de terrain - convention Conseil Départemental du Calvados
Image : Google 2017
Réalisation : M. Marie et P. Guillemin, UMR ESO / Univ. Caen, 2019